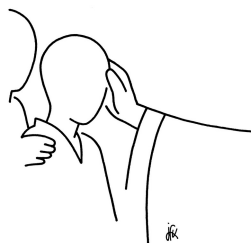


DIOCESE DE WALLIS ET FUTUNA



Document 20

LE SACREMENT DE CONFIRMATION



« Reçois l'Esprit Saint, le don de Dieu. »

Si les adultes reçoivent la Confirmation en même temps que le baptême, pour les enfants, la réception de ce sacrement se fait quand il est en âge d'en comprendre le sens et de vivre pleinement sa foi et son engagement dans l'Eglise.

Qu'est-ce que le sacrement de confirmation ?

Ce sacrement complète le baptême.

Celui qui fait le libre choix de vivre en enfant de Dieu, et qui demande de recevoir l'Esprit Saint par les signes de l'imposition des mains et l'onction du Saint Chrême, reçoit une force particulière pour témoigner, en paroles et en actes, de l'amour et de la puissance de Dieu. Il devient alors un membre à part entière et responsable dans l'Eglise catholique. (Youcat n° 203)

Rappelez-vous : Bien qu'ils aient rencontré Jésus ressuscité, les disciples avaient peur des juifs et restaient enfermés au Cénacle. Mais quand ils reçurent l'Esprit Saint le jour de la Pentecôte, ils eurent le courage d'ouvrir les portes et d'annoncer avec force la résurrection du Christ même au prix de leur vie. C'est le même Esprit Saint qui vient nous habiter à la confirmation. Il nous invite à ouvrir les portes de notre cœur, nous pousse dehors et nous donne le courage de vivre notre foi et de la proclamer. En nous imposant les mains, l'évêque ne fait que reproduire le geste des apôtres quand ils imposaient les mains à de nouveaux chrétiens : Ac 8, 14-16.

Le don de l'Esprit Saint est définitif

Lors de la confirmation, un chrétien baptisé est marqué d'un sceau indélébile, un peu comme un tatouage qu'on ne peut pas effacer ! C'est pourquoi, on ne peut le recevoir qu'une seule fois. Comme le baptême, il marque le chrétien pour toujours. L'Esprit Saint reçu à la confirmation va accompagner le chrétien toute sa vie. Il lui permettra de vivre de la vie de Dieu et d'être « témoin » du Christ.

Se faire confirmer, c'est en quelque sorte conclure un contrat, faire une alliance définitive avec Dieu. Lors de la confirmation, le confirmand dit devant tout le monde qu'il croit en Dieu, (Profession de foi). Par cette profession de foi, il dit à Dieu: « Oui, je crois en Toi mon Dieu ! Donne-moi ton Esprit Afin que je t'appartienne pleinement, que je ne sois jamais séparé de toi et que je sois ton témoin toute ma vie ! » Et Dieu lui dit : « Moi aussi, je crois en toi, mon enfant! Je vais te donner mon Esprit ! C'est Moi-même que je vais te donner ! Je ne me séparerai jamais de toi, maintenant et dans la vie éternelle. Même si tu m'oublies, je serai là quand même, dans les bons et les mauvais jours. »

Qui peut être confirmé et que demande-t-on à celui qui veut l'être ?

Tout chrétien catholique ayant reçu le sacrement de baptême et qui est «en état de grâce» peut être autorisé à recevoir le sacrement de confirmation. (Youcat n°206)

C'est pourquoi, quand on demande le sacrement de confirmation, on nous demande un certificat de baptême.

Il faut être « en état de grâce », c'est-à-dire qu'on ne doit pas avoir de graves péchés sur la conscience, ou au moins s'être réconcilié avec Dieu. C'est pourquoi, avant de recevoir ce sacrement, nous devons demander pardon à Dieu dans le sacrement de réconciliation dont on parlera dans un autre document.

Quand un jeune demande la confirmation, il est généralement à une étape importante de sa vie et appelé à s'engager sérieusement envers Dieu et envers l'Eglise. Il fera tout pour mieux comprendre sa foi avec son cœur et son intelligence. Il fera généralement une petite retraite avec les autres confirmands pour bien se préparer dans la prière et la réflexion.

La communauté chrétienne où il vit est aussi concernée et c'est au sein de cette communauté, accompagné et soutenu par elle qu'il demandera à être confirmé. C'est dans l'Eglise et particulièrement la communauté chrétienne où il a l'habitude de vivre qu'il s'engage. C'est pourquoi il est bon de se préparer et d'être confirmé dans sa paroisse ou au moins son diocèse quand c'est possible.

Le ministre de la confirmation

C'est d'habitude l'évêque du diocèse qui donne la confirmation. Parfois, il demandera à un autre évêque ou même un prêtre qu'il délèguera pour le remplacer quand il ne peut venir lui-même. En cas de danger de mort, tout prêtre peut donner le sacrement de confirmation. (Youcat n° 207)

Déroulement de la cérémonie

Généralement, le sacrement de la confirmation est donné dans l'église paroissiale ou la cathédrale au cours d'une messe.

Après la liturgie de la Parole et l'homélie qui rappellera le sens du sacrement et de l'engagement que les candidats prendront, la liturgie de la confirmation se déroule ainsi :

* **L'appel** : Les candidats ou confirmands sont appelés chacun par leur prénom et leur nom. Ils se lèvent pour signifier leur volonté d'être confirmés.

* **La profession de foi** : L'évêque invite le confirmand à renouveler sa profession de foi faite à son baptême. Seule la foi peut permettre l'action de l'Esprit Saint en nous.

* **L'imposition des mains** à laquelle se joignent les prêtres présents. Ce signe date du commencement de l'Eglise (act. 8, 14-19). Ce geste est signe de la demande à l'Esprit Saint de venir sur la personne. Dans la prière qui accompagne ce geste l'évêque demande à l'Esprit de donner à la personne ses sept dons :

« Que sur lui repose l'Esprit du Seigneur, esprit de sagesse et d'intelligence, esprit de conseil et de force, esprit de connaissance et d'affection filiale ; remplis-les de l'esprit d'adoration. » Ces sept dons expriment la plénitude des dons apportés par l'Esprit Saint.

* **L'onction avec le Saint Chrême**. Le Saint Chrême est une huile parfumée bénite par l'évêque lors de la Messe Chrismale et qui est utilisée au baptême, à la confirmation, aux ordinations et pour consacrer les autels. Elle signifie que l'Esprit Saint marque, d'une manière ineffaçable la personne qui est ointe (marquée avec de l'huile).

En faisant une croix sur le front de la personne avec le Saint Chrême, l'évêque prononce ces paroles :
« **Sois marqué de l'Esprit Saint, le don de Dieu** »

Les parrains et marraines

C'est bien que ce soit les mêmes qu'au baptême. Ils sont là pour témoigner que la Communauté est prête à accompagner les nouveaux confirmés dans leur démarche de foi.

**MEMBRES A PART ENTIERE DE L'EGLISE,
RESPONSABLES DE LEUR FOI ET DE LEUR VIE CHRETIENNE,
LES CONFIRMES DEVIENNENT TEMOINS DE JESUS CHRIST
PAR LEURS PAROLES ET PAR LEURS ACTES.**